

COMMISSION



Communiqué

Pour répondre en urgence sur le plan régional et de manière concertée à la menace de la propagation du Covid-19, les Ministres en charge de la Santé des Etats membres de la CEMAC ont arrêté un ensemble de mesures déclinées dans le Plan Sous-régional Covid-19 dont la mise en œuvre est conditionnée notamment par la mobilisation des appuis financiers auprès des partenaires et de la CEMAC.

Pour y donner suite et dans la continuité des efforts réalisés pour accompagner l'OCEAC dans ses missions dans le contexte actuel, la Commission de la CEMAC annonce la mobilisation, en relation avec la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), et le Fonds de Développement Communautaire (FODEC) pour doter l'OCEAC, Agence d'Exécution compétente, d'une somme de 430 millions de FCFA, au titre de la contribution de la Communauté au financement de la première phase (mars-mai 2020) du Plan sous-régional Covid-19.

Ces moyens vont permettre d'assurer la coordination, la collaboration, la mise à jour et le partage d'informations, d'œuvrer au renforcement des mesures de surveillance aux points d'entrée (voie aérienne, maritime et terrestre), de renforcer en urgence les capacités nationales essentielles pour le diagnostic (clinique, laboratoire et la prise en charge des cas) et de garantir la disponibilité des médicaments et autres produits de santé, y compris les produits de laboratoire, EPI et dispositifs médicaux dans la sous-région.

La Commission de la CEMAC, en écho aux appels répétés des Autorités nationales et des organisations internationales, exhorte à nouveau les populations de la Communauté à la discipline et à l'application rigoureuse des mesures recommandées pour freiner cette pandémie.

Le Directeur de la Communication de la CEMAC



J. Gyslaine DJUKAM